



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

RÉSOLUTIONS 2025-31 À 2025-37 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **26 mai 2025** à 17 heures 33, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, avenue Francis-Hughes à Laval.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Marie-Noëlle Legault	secrétaire corporatif

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée. Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

La présidente déclare à l'assemblée que M. Saad Chafki avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2025 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Brabant et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2025-31 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2025.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 avril 2025 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2025-32 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 avril 2025.

CONTRAT CADRE POUR LA FOURNITURE DE PERSONNEL SPÉCIALISÉ POUR LES TI – RESSOURCES TECHNIQUES - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE SOURCE ÉVOLUTION INC. (2025.P-03)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des services pour la fourniture de personnel spécialisé pour les TI-Ressources techniques et que vingt-sept (27) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) entreprises ont déposé une soumission;

ATTENDU QU'un comité de sélection a donc analysé et évalué ces offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* ;

ATTENDU QUE, parmi les offres de services ayant obtenu minimalement un pointage intérimaire de 70 points, il appert que la proposition ayant obtenu le meilleur pointage est celle de l'entreprise SOURCE ÉVOLUTION INC., laquelle est conforme.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2025-33

d'octroyer le contrat pour obtenir des services pour la fourniture de personnel spécialisé pour les TI-Ressources techniques d'une durée de trente-six (36) mois ou jusqu'au moment où la dépense s'élève au montant de SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT DEUX ET SOIXANTE-NEUF (6 258 402,69 \$) taxes exclues, selon la première des deux éventualités à survenir, assorti d'une option pour une (1) période additionnelle de deux (2) ans ou jusqu'au moment où la dépense s'élève au montant de UN MILLION QUARANTE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX ET QUARANTE-QUATRE (1 040 546,44 \$) taxes exclues, selon la première des deux éventualités à survenir, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, à l'entreprise SOURCE ÉVOLUTION INC., et ce aux taux horaires indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution; et

et d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement.

TRAVAUX AU STATIONNEMENT ÉTAGÉ DU TERMINUS MONTMORENCY - RÉFECTION DES RAMPES NORD (DESCENDANTES) - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE 9140-2594 QUÉBEC INC. (CONNUE ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE CONSTRUCTION ARCADE) (2025-P-05)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux au stationnement étagé du terminus Montmorency – Réfection des rampes nord (descendantes) et que neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise 9140-2594 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de Construction Arcade).

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2025-34

d'octroyer le contrat pour des travaux au stationnement étagé du terminus Montmorency – Réfection des rampes nord (descendantes), selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres 2025-P-05, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9140-2594 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de Construction Arcade), au montant total forfaitaire de 857 800,00 \$ toutes taxes exclues.

RÉFECTION DES TOITURES DES TERMINUS CARTIER ET MONTMORENCY - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC. (2025-P-10)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des toitures des terminus Cartier et Montmorency et que dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) entreprises ont déposé une soumission ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Brabant et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2025-35

d'octroyer le contrat pour la réfection des toitures des terminus Cartier et Montmorency, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC., aux coûts tels qu'indiqués au tableau joint en annexe B, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution.

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SETA TOPOUZIAN) - CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'ATUQ À QUÉBEC (COVOITURAGE AVEC M. VASILIOS KARIDOGIANNIS) - APPROBATION

ATTENDU QUE l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) a tenu une conférence de presse à Québec (Québec) le 22 avril 2025 avec les représentants des sociétés de transport en commun du Québec pour demander au gouvernement du Québec une réforme urgente de la stratégie d'électrification;

ATTENDU QUE Madame Seta Topouzian, membre du conseil d'administration de la Société de transport de Laval, a participé à ladite conférence de presse le 22 avril 2025 et représenté la Société de transport de Laval en compagnie de M. Vasilios Karidogiannis;

ATTENDU QUE des dépenses au montant de 427.60 \$ ont été encourues par madame Seta Topouzian relativement à sa présence à ladite conférence de presse.

ATTENDU QU'il y aurait donc lieu de rembourser lesdites dépenses.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2025-36 de rembourser les dépenses au montant de 427.60 \$ encourues par madame Seta Topouzian lors de sa participation à la conférence de presse organisée par l'Association du transport urbain du Québec, à Québec les 22 avril 2025.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2025-37 de lever l'assemblée à 17h35.

Jocelyne Frédéric-Gauthier,
présidente

Marie-Noëlle Legault,
secrétaire-corporative

Résolution : 2025-33
Tableau – Annexe A

COÛTS					
Volet	Titre du poste	Volumétrie estimative (heures) Durée 3 ans	Niveau d'expérience en TI pertinente au poste		
			Taux horaire de base niveau intermédiaire	Taux horaire de base niveau senior	Taux horaire de base niveau expert
			3-5 ans (10%)	6-10 ans (60%)	Plus de 10 ans (30%)
Ressources Techniques	Adjoint administratif TI	483	29.50 \$	48.00 \$	56.75 \$
	Administrateur de base de données	725	54.00 \$	75.00 \$	93.20 \$
	Administrateur de base de données	725	54.00 \$	75.00 \$	93.20 \$
	Administrateur de systèmes Windows	242	44.00 \$	67.25 \$	87.20 \$
	Administrateur d'entrepôts de données	242	51.75 \$	72.50 \$	93.20 \$
	Administrateur Microsoft Azure	725	57.25 \$	80.25 \$	99.25 \$
	Administrateur Office 365	483	51.75 \$	72.50 \$	93.20 \$
	Administrateur réseau	2,415	52.00 \$	72.50 \$	88.70 \$
	Administrateur SharePoint	725	50.15 \$	73.20 \$	93.20 \$
	Analyste d'affaires BI	2,415	66.50 \$	86.23 \$	104.50 \$
	Analyste Programmeur .NET	725	51.75 \$	73.20 \$	93.20 \$
	Analyste programmeur BI	725	61.50 \$	86.00 \$	104.25 \$
	Analyste programmeur en intégration	2,415	59.25 \$	79.70 \$	101.25 \$
	Analyste Programmeur PHP	242	42.50 \$	64.75 \$	83.10 \$
	Analyste Programmeur WEB	725	43.00 \$	66.50 \$	81.10 \$
	Architecte de solutions	14,973	76.60 \$	106.45 \$	113.92 \$
	Architecte de solutions en Données et	2,415	83.45 \$	96.50 \$	113.92 \$
	Architecte d'intégrations	3,623	86.25 \$	96.50 \$	113.92 \$
	Architecte en cybersécurité	1,449	91.60 \$	107.20 \$	124.88 \$
	Architecte en développement logiciel	1,449	71.64 \$	95.85 \$	112.25 \$
	Architecte en infrastructure TI	2,415	71.64 \$	95.85 \$	112.25 \$
	Architecte en réseaux et	2,415	71.64 \$	95.85 \$	112.25 \$
	Architecte infonuagique	2,415	86.50 \$	95.20 \$	115.10 \$
	Conseiller en gestion d'actifs TI	725	73.25 \$	86.23 \$	99.80 \$
	Coordonateur technique de projets	1,449	48.75 \$	67.25 \$	87.20 \$
	FinOps Microsoft Azure	1,208	85.25 \$	94.70 \$	114.20 \$
	Ingénieur de données	4,830	76.45 \$	89.20 \$	110.45 \$
	Ingénieur systèmes	2,415	68.00 \$	83.00 \$	99.75 \$
	Modélisateur de données	242	75.00 \$	88.00 \$	108.90 \$
	Propriétaire de produit	4,830	72.10 \$	85.10 \$	100.25 \$
	Scientifique de données	242	79.50 \$	89.20 \$	110.45 \$
	Spécialiste en cybersécurité	242	83.20 \$	103.20 \$	123.20 \$
	Spécialiste en formation	1,449	65.50 \$	83.60 \$	99.25 \$
	Spécialiste en objets connectés (IOT)	242	74.45 \$	89.20 \$	103.70 \$
	Spécialiste en sécurité des technologies	725	88.25 \$	103.00 \$	122.00 \$
	Spécialiste en transport intelligent	242	72.50 \$	103.70 \$	103.70 \$
	Spécialiste en virtualisation	242	61.10 \$	79.20 \$	99.20 \$
	Spécialiste sécurité réseau	483	81.20 \$	104.50 \$	120.10 \$
	Technicien informatique	161	34.25 \$	45.50 \$	61.25 \$

Résolution : 2025-35
Tableau – Annexe B

TERMINUS MONTMORENCY

Section 1	CONDITIONS GÉNÉRALES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
1.01	Frais généraux et surintendants chantier	Forfaitaire	1	46300.00 \$	46 300.00 \$
1.02	Clôtures, mobilisation et protection temporaire	Forfaitaire	1	2 600.00 \$	2 600.00 \$
1	Total section 1				48 900.00 \$
Section 2	DÉMOLITION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Article	Description	A	B	C	D = B x C
2.01	Démolition sélective	Forfaitaire	1	30 000.00 \$	30 000.00 \$
2	Total section 2				30 000.00 \$
Section 3	CHARPENTERIE	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Article	Description	A	B	C	D = B x C
3.01	Base d'appareil (équipement et autres)	Forfaitaire	1	9 060.00 \$	9 060.00 \$
3	Total section 3				9 060.00 \$
Section 4	ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
4.01	Travaux toiture membrane élastomère T01 (Bassin D-F-G-I)	m.ca.	412	230.00 \$	94 760.00 \$
4.02	Travaux toiture membrane élastomère T02 (Bassin E)	m.ca.	82	195.00 \$	15 990.00 \$
4.03	Chemin membrane sacrifice	m.lin.	65	41.00 \$	2 665.00 \$
4.04	Muret membrane sacrifice	m.lin.	55	41.00 \$	2 255.00 \$
4.05	Remonté de membrane	m.lin.	78	233.00 \$	18 174.00 \$
4.06	Muret au mur	m.lin.	12	233.00 \$	2 796.00 \$
4.07	Nouveau solin métallique	m.lin.	72	192.00 \$	13 824.00 \$
4	Total section 4				150 464.00 \$
Section 5	TRAVAUX ÉLECTIQUES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
5.01	Débranchement et rebranchement appareils mécaniques	Unité	5	4 700.00 \$	23 500.00 \$
5.02	Ajustement conditions existantes en électricité	Forfaitaire	1	10 500.00 \$	10 500.00 \$
5	Total section 5				34 000.00 \$
Section 6	TRAVAUX MÉCANIQUES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
6.01	Enlever et remettre les ventilateurs au toit	Unité	5	1 660.00 \$	8 300.00 \$
6.03	Remplacement des drains de toits	Unité	6	3 733.00 \$	22 398.00 \$
6.04	Évent	Unité	2	450.00 \$	900.00 \$
6.05	Enlever et remettre cheminée	Unité	2	2 600.00 \$	5 200.00 \$
6.06	Enlever et remettre condenseur	Unité	1	4 900.00 \$	4 900.00 \$
6.07	Ajustement conditions existantes en mécanique	Forfaitaire	1	16 700.00 \$	16 700.00 \$
6	Total section 6				58 398.00 \$
Total pour terminus MONTMORENCY (sections 1 à 6)					330 822.00 \$

Résolution : 2025-35
Tableau – Annexe B (suite)

TERMINUS CARTIER

Section 7	CONDITIONS GÉNÉRALES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
7.01	Frais généraux et surintendants chantier	Forfaitaire	1	22 000.00 \$	22 000.00 \$
7.02	Clôtures, mobilisation et protection temporaire	Forfaitaire	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
7	Total section 7				26 000.00 \$
Section 8	DÉMOLITION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Article	Description	A	B	C	D = B x C
8.01	Démolition sélective	Lot	1	20 000.00 \$	20 000.00 \$
8	Total section 8				20 000.00 \$
Section 9	CHARPENTERIE	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Article	Description	A	B	C	D = B x C
9.01	Base d'appareil (équipement et autres)	Unité	1	10 600.00 \$	10 600.00 \$
9	Total section 9				10 600.00 \$
Section 10	ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
10.01	Travaux de toiture membrane élastomère T01 (Bassin J-L)	m.ca.	178	392.84 \$	69 925.52 \$
10.02	Nouveau solin métallique	m.lin.	75	68.00 \$	5 100.00 \$
10	Total section 10				75 025.52 \$
Section 11	TRAVAUX ÉLECTIQUES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
11.01	Enlever conduit et câble pour luminaire	m.lin.	20	70.00 \$	1 400.00 \$
11.02	Installer câble teck 3 numéro 12 pour luminaire	m.lin.	20	70.00 \$	1 400.00 \$
11.03	Ajustement conditions existantes en électricité	Forfaitaire	1	1 200.00 \$	1 200.00 \$
11	Total section 11				4 000.00 \$
Section 12	TRAVAUX MÉCANIQUES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
12.01	Remplacement des drains de toits	Unité	3	3 866.00 \$	11 598.00 \$
12.02	Évent	Unité	1	800.00 \$	800.00 \$
12.03	Enlever et remettre col de cygne	Unité	1	75.00 \$	75.00 \$
12.05	Ajustement conditions existantes en mécanique	Forfaitaire	1	7 800.00 \$	7 800.00 \$
12	Total section 12				20 273.00 \$
Total pour terminus CARTIER (sections 7 à 12)					155 898.52 \$
Total général pour les deux terminus MONTMORENCY et CARTIER					486 720.52 \$